



BP 38 • 79500 MELLE  
e-mail : [cimes.melle@caramail.com](mailto:cimes.melle@caramail.com)  
site : <http://membres.lycos.fr/cimesmelle>

Geneviève Paillaud, Présidente  
05 49 27 18 29

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Melle, le 10 novembre 2003

Lors de la CLIS du 7 novembre 2003, l'information et la transparence promises n'étaient pas au programme de cette commission locale d'information et de surveillance tant attendue. Après un long exposé rébarbatif d'une heure et demie et alors qu'une partie de l'auditoire avait quitté la salle, les pouvoirs publics et les promoteurs du projet d'incinérateur sur le site de Rhodia ont enfin permis aux membres de la CLIS et aux personnes présentes dans la salle de poser quelques questions. Les rares réponses apportées n'étaient que tergiversations et l'auditoire est resté sur sa faim.

Aucune réponse apportée aux questions de CIMES :

- En cas de dépassement des normes de pollution autorisées, qui prendrait la responsabilité de stopper l'incinération et dans quel délai ? N'y aurait-il pas de dérogations préfectorales puisqu'il est difficile d'arrêter la machine lorsqu'elle est lancée ?
- Quelles sont les garanties existantes quant à l'approvisionnement des farines alors que l'on sait que les aides à la production et à la destruction s'arrêtent au 1er janvier 2004 (source Ministère de l'Agriculture) ?
- Qui serait responsable en cas de problème (Mellergies, société nouvellement créée pour l'occasion et dont les dirigeants restent dans l'ombre, serait totalement indépendante de l'usine Rhodia qui pourtant présente et promeut le projet) ?
- Quel est le montant financier maximum prévu pour les éventuelles réparations envers la population et l'environnement ?
- Quelles assurances sont souscrites, par qui et auprès de quels organismes ?

Pour toutes ces questions, une seule réponse du Préfet "*Les comptes, ça ne vous regarde pas ! C'est un projet privé et non public. Dans une société libérale, l'industriel prend ses risques*".

Pourtant, les 10 millions d'euros en provenance de l'ADEME et les sommes encore inconnues versées par la Région pour la construction de l'incinérateur sont bien des fonds publics et si l'industriel prend ses risques, il est légitime que la population cherche à s'informer sur les risques que lui fait prendre l'industriel.

Si le projet n'était pas rentable, si l'approvisionnement en farines n'était pas assuré, ce serait bien la population qui en subirait les conséquences car demain, quels seraient les postes sur lesquels l'industriel rechercherait des économies ?

On peut supposer que les coûts de maintenance, de changements de filtres, de sous-traitance (traitement des déchets ultimes entre autres) seraient revus à la baisse ainsi que les frais de personnel.

Et que brûlerait-on dans cet incinérateur, amortissable sur 15 ans minimum, s'il n'y avait plus de farines à brûler ?

Toutes ces interrogations, CIMES les abordera à nouveau lors de sa réunion publique qui se tiendra le mercredi 19 novembre à 20 h 30, salles du Tapis Vert à MELLE.